



UNIVERSITE DE KISANGANI

CENTRE DE SURVEILLANCE DE LA BIODIVERSITE

B. P 2012 KISANGANI

RAPPORT NARRATIF DE L'EXECUTION DU PROJET MRV 2018

**Sensibilisation sur la gestion durable des ménages et la ressource
viande de brousse à Kisangani (RDC)**

Par Consolate KASWERA KYAMAKYA

**Chef de Département de Communication et gestion de l'information
au CSB/UNIKIS**

Août 2018

- Appel : Sensibilisation liée aux projets MRV
- Titre du projet: Sensibilisation pour la gestion durable des ménages et la ressource viande de brousse à Kisangani (R.D.Congo)
- Institution promotrice du projet: Centre de Surveillance de la Biodiversité (CSB), Université de Kisangani, avenue Kitima n°4, ville de Kisangani, R.D.Congo.
- Institution co promotrice du Projet: Ministère de l' Environnement
Direction de Développement Durable
- Coordonnées complètes de l'institution partenaire: 2895, Boulevard du Palais de la Nation, Kinshasa-Gombe/R.D.Congo.
- Personnes de contact et coordonnées
 - Prof Consolate Kaswera Kyamakya, Chef de Département de Communication et Gestion de l'information au CSB/UNIKIS,
tél. +243997771743, +2430853340067
email : consolatekyams@gmail.com
 - Adélard Kazadi Mutombo, jadelmut@gmail.com

•

Résumé

Ce projet de sensibilisation a été initié pour permettre de communiquer et échanger avec les acteurs de la filière viande de brousse et produits dérivés ainsi que les consommateurs. C'est une continuité du précédent programme MRV qui a permis d'établir une synthèse de données partageables sur les publications et les recherches réalisées sur cette thématique. Cinq évidences ont été notées à l'issue de cette fouille bibliographique:

- □ La viande de brousse constitue une source primordiale de protéines animales pour les boyomais.

- C'est une composante essentielle de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance dans les zones rurales.
- La pression croissante de la chasse commerciale a des effets tangibles sur la faune et est susceptible d'avoir des incidences à long terme sur les écosystèmes forestiers voir sur les revenus des ménages et la sécurité alimentaire au sein des foyers.
- A travers diverses filières informelles, la viande de brousse offre des opportunités d'emplois et engendre des revenus aux nombreux acteurs impliqués dans l'exploitation et la commercialisation.
- L'accroissement des maladies émergentes et diverses épizooties préoccupe l'opinion tant nationale qu'internationale.

Il s'avère donc impérieux d'informer, de sensibiliser et de conscientiser le public, les décideurs et surtout les acteurs actifs dans la filière pour éviter des problèmes de santé publique pour lesquels nous sommes peut-être moins bien préparés.

Il était donc question d'organiser à travers ce projet :

- (i) Des rencontres d'informations et de conscientisation avec les associations des chasseurs dans un rayon ne dépassant pas 150 km sur les principaux axes routiers d'approvisionnement de la viande de brousse à Kisangani.
- (ii) Un atelier de sensibilisation destiné aux acteurs environnementaux de la ville de Kisangani : vendeuses de viande de brousse, agents de la coordination et ministère de l'environnement, tourisme, les artistes exploitant les produits dérivés de la chasse, la presse, les associations des jeunes, des associations féminines et estudiantines.
- (iii) Des séances de sensibilisation et jeux concours sur la viande de brousse et la faune sauvage destinés aux élèves de deuxième année des humanités dans les écoles de la place toute obédience confondue.

L'objectif du projet était donc d'informer, de sensibiliser et de conscientiser les groupes ciblés pour qu'ils puissent œuvrer pour une gestion durable des ménages et de la ressource viande de brousse.

De manière spécifique, le projet veut :

- Sensibiliser le public pour qu'il acquière plus de connaissances sur l'importance et les potentialités de la Faune Sauvage congolaise et la réglementation en la matière.
- Sensibiliser pour plus de connaissance sur l'importance de la viande de brousse, une chair bio de haute valeur nutritionnelle.
- Sensibiliser par rapport aux risques de maladies et infections émergentes d'origine bactériennes et virales d'origine animale (Zoonoses).
- Sensibiliser par rapport aux impacts socio-économiques du commerce de la viande de brousse et ses dérivés sans oublier les risques d'extinction locales des espèces vulnérables.

Du déroulement des activités

1.Préparation de différents modules de sensibilisation et posters

Pour atteindre les objectifs fixés nous avons sélectionné les informations ayant un lien direct avec la thématique. Elles ont été couchées sous forme de modules à développer lors de différentes campagnes de sensibilisation et d'information destinées aussi bien aux élèves, aux chasseurs et autres acteurs environnementaux. Les posters, les planches ainsi que les questions ont été également apprêtées.

- Connaissance de la faune sauvage de la RDC, importance/ rôle et statut de conservation des espèces en annexe I et sur le site CHM RDC
- Questions pour jeu concours en vue d'attirer l'attention des élèves sur la thématique (annexe 2).

- Textes légaux de base sur la faune sauvage et la biodiversité en RDC (annexe 3)
- Les zoonoses
- Exposé sur la gestion durable des ressources des ménages et la viande de brousse (annexe 4)

2. Impression des posters et autres outils de sensibilisation

Les posters A4 en couleurs reprenant les photos des animaux ont été imprimés et plastifiés pour prévenir l'humidité. La liste des animaux protégés et des textes légaux de base sur la faune a été bel et bien disponible en dure.

3° Sensibilisation en milieu scolaire

Muni d'une recommandation signée par le Directeur du CSB nous avons individuellement contacté et sensibilisé en premier lieu les chefs d'établissements avant d'interagir avec leurs élèves.

Ainsi 10 écoles ont été visitées à savoir : Mukadona (33 élèves), Home Feyen (34 élèves), BASE (38), ESA/UNIKIS EMM(44), Tshomba(18), Kisangani(31), Complexe scolaire Amani (26), Batiamaduka(38), Kalindula(46), Mwangaza et Balekomoso(33 élèves).

Les listes de présence des participants en annexe 6 montrent un total de 341 personnes sensibilisées et conscientisées. Les élèves qui se sont distingués en répondant exactement aux questions du jeu étaient primés par une boîte de jeu puzzle, par contre si toute la classe s'appliquait à merveille, un ballon rond collectif était remis à la classe.

Les enseignants ont été appuyés chaque fois avec le module développé mais aussi avec 2 posters A4 plastifiés en couleur pour animer leurs futures leçons.

3°. Identification des institutions, ONG et associations impliquées ou intéressées par l'exploitation de la viande de brousse.

Nous avons ciblé toutes les personnes impliquées de près ou de loin dans la filière de vente de la viande de brousse : chasseurs professionnels, chasseurs d'occasion ou amateurs, piégeurs, transporteurs des colis, agent de l'administration de l'Etat, vendeurs grossistes ou détaillants, restaurateur, artiste transformateur de produits dérivés de la faune sauvage, le tradi praticien et enfin les consommateurs. Tous ont besoin de l'information en temps réel, de la conscientisation dans le sens d'éviter le gaspillage des ressources et surtout ne point s'exposer aux zoonoses. Avec l'épidémie d'ebola déclarée à Beni et Mambasa en juillet et aout, les journalistes de 5 maisons de presse ont enregistré nos modules sous forme de magazine qui sont transmis et retransmis sur les chaines nationales en vue de sensibiliser tout le public en province de la Tshopo. Lors de l'atelier de sensibilisation, le conseiller du Ministre provincial de l'environnement a félicité les chercheurs du CSB qui ont contribué à la stratégie de riposte contre ebola à travers la campagne de sensibilisation. Ces efforts ont été appuyés par l'arrêté du ministre provincial suspendant la consommation de la viande de brousse jusqu'au mois de décembre.

4. Organisation des rencontres et sensibilisation des chasseurs sur les routes Buta et Ituri.

La première chose à faire était de présenter l'attestation de recherche à l'autorité de la place (chef, notable, kapita) et expliquer le but de la mission. Compte tenue des enjeux de l'heure relatifs à l'épidemie d'ebola dans les provinces voisines (Nord-Kivu et Ituri), l'attention ou l'intérêt était tout particulier, à tel point que nous étions obligé de faire des restitutions ou briefing au bénéfice de plusieurs focus groupes villageois pour montrer comment se prévenir de cette infection mortelle. Néanmoins un noyau de

chasseurs représentant leurs collègues en forêts ont été informés, sensibilisés, renforcés pour être les messagers. Pour la route Buta, les villages visités sont Baleke au niveau du point kilométrique 70(9 chasseurs), Bombaji (4 chasseurs); alors que sur la route Ituri nous avons sensibilisé à Mandjombo pk 104(8 chasseurs) et Baego (10 chasseurs).

Un total de 31 chasseurs répartis à quatre villages sur les routes Ituri et Buta ont été sensibilisés par rapport à l'importance du sheptel sauvage, les problèmes de durabilité de la chasse ainsi que les risques de maladies transmises aux humains par les animaux.

Profitant de notre présence, ils ont épinglé quelques inquiétudes relatives au changement climatique occasionnant des perturbations de plus en plus perceptibles mais aussi les cas des espèces animales qui se rarefont ou disparaissent dans les étendues forestières telle que le babouin. En annexe 5, vous trouverez une synthèse de la présentation administrative, historique et populations de quelques villages sensibilisés sur la route Ituri.

5. Organisation de l' atelier de sensibilisation au CSB/UNIKIS

Tenu le vendredi 17 août 2018 dans la grande salle du CSB de 10 à 15 h l'atelier de sensibilisation s'est clôturé par un rafraîchissement chez AEFAS-cafetaria.

Une soixantaine de personnes ont pris part à ces assises mais parmi les invités nous avons salué la présence du conseiller du ministre provincial de l'environnement, le représentant du ministère provincial du tourisme, les agents de la coordination de l'environnement notamment les services de l'assainissement, l'inspection, la conservation, l'eau et forêt, l'éducation, les journalistes des maisons de presse: Radio flambeau de l'orient de l'UNIKIS (RFO), la RTNC radio et TV, Radio télévision amani (RTA), Canal Orient, RTNB), Chefs d'établissements(Complexe scolaire Sophia, Lycée Mapendano, Complexe scolaire Amani, Complexe scolaire

Sophia, les étudiants de l'Unikis(Faculté des Sciences et de Gestion des ressources naturelles renouvelables, de l' ISP. La modération était assurée par le Prof Sylvestre Gambalemoke.

Deux exposés étaient prévus à l'ordre du jour pour laisser assez de temps au débat et deux questions de réflexion. Le premier animé par le Chef de Travaux Nebesse Casimir intitulé viande de brousse, diversité des zoonoses et éco-épidémiologie en RDCongo. Il a insisté sur écoépidémiologie des zoonoses en RDC.

Le deuxième exposé de madame le Prof Kaswera sur Gestion durable des ménages et de la ressource viande de brousse à Kisangani (RDC).

Au sommaire, elle a développé quatre points à savoir :

- Rappel de quelques concepts autour de la viande de brousse et les produits dérivés de la faune sauvage
- Importance /rôle de la faune sauvage et viande de brousse
- Viande de brousse et la santé publique
 - +Zoonoses
- Exploitation de la VB à Kisangani
- Conclusion
- Questions et débat autour de deux réflexions ci-après :
 - +Comment gérer durablement la ressource viande de brousse?
 - +Comment se prévenir contre les maladies transmises par les animaux (ebola, rage, peste fièvre jaune, varicelle, monkeypox)?

L'essentiel de différentes interventions et contributions des participants :

-Les zoonoses /ebola est un problème réel et une menace contre la santé publique. On a décrié la défaillance au niveau des ministères en terme de suivi. Il faut vacciner tout le monde malgré le coût que ça implique.

-Pour prévenir contre ebola et autres zoonoses, il faut mettre à place un cadre de concertation et une équipe multidisciplinaire et multiacteur

(zoologistes, médecins, vétérinaires). Il faut une synergie d'action et de programme, monter des équipes en binôme, multidisciplinaires pour sensibiliser contre ebola et toutes les autres zoonoses. Il est donc urgent qu'on conçoive un agenda pour un programme de matière à vulgariser de manière répétée appelé "triangle des matière"

-L'implication des journalistes et autres communicateurs est cruciale, ils le font mieux que quiconque, tout le monde est informé de la même manière. Les émissions enregistrées plus les magazines sont diffusés et rediffusés durant plusieurs jours.

-Il faut interdire les abatages clandestins et établir un contrôle par rapport à la chaîne d'approvisionnement de la ville en protéines animales. Conscientisés et épanouis, les participants ont pris la résolution de partager et diffuser ces informations autour d'eux, de respecter et faire respecter les règles élémentaires de l'hygiène, de capitaliser les vaccins existant contre la rage, la fièvre jaune, le monkeypox, varioles et varicelles, grippe car prévenir c'est guérir dit-on.

6. Postage sur le site CHM RDC

Comme convenu dans le contrat de prestation, les photos, les modules de sensibilisation ainsi que le rapport sont postés sur le site et sont accessibles avec les mots clés viande de brousse, sensibilisation, zoonoses, gestion durable, ménages.

ANNEXE II. Questions des jeux concours

Sensibilisation scolaire sur la faune sauvage et la viande de brousse

1. Pourquoi mangeons-nous les animaux, citer d'autres rôles joués par les animaux
2. Donner la différence entre animaux sauvages et domestiques
3. Citez les animaux qu'on peut trouver dans un parc national
4. Quels sont les animaux endémiques
5. Connaissez-vous un ZOO ou jardin zoologique
6. L'importance de la forêt pour les animaux sauvages et pour l'homme
7. Quels sont les animaux menacés
8. Que faire pour protéger les animaux sauvages
9. Quelles sont les maladies de l'homme transmises par les animaux
Connaissez-vous la chauve-souris ? quel danger représente-t-elle ?
10. Qu'entendez-vous par la zoologie
11. Citer 5 animaux exploités comme viande de brousse
12. Quelle différence y a-t-il entre animaux domestiques et sauvages
13. Les chercheurs qui étudient les singes sont appelés comment
14. Citer les animaux dangereux
15. Citer 5 animaux sauvages
16. Citer les animaux carnivores
17. Citer quelques animaux herbivores
18. Citer les animaux aquatiques c'est à dire ceux qui vivent dans les milieux humides

19. Que peuvent rapporter les animaux sur le plan socioéconomique
20. Citer 5 avantages qu'on peut tirer des animaux
21. Comment se prévenir contre Ebola
22. Comment se prévenir contre la maladie de rage
23. Comment valoriser la faune sauvage de la RDC
24. Comment gérer durablement les ressources fauniques de la RDC

Fait à Kisangani, le 16 mai 2018

Consolante KASWERA KYAMAKYA

ANNEXE III

Textes de base sur la faune et la biodiversité en RDC

Deux facteurs essentiels compromettent la pérennité des ressources de la diversité biologique en général et de la faune en particulier : d'une part, le braconnage et le commerce de la viande de brousse et d'autre part, la dégradation des habitats, liée à l'agriculture sur brûlis, l'exploitation forestière non durable ou illégale.

Selon Wilkie et Carpenter (1999), dans le Bassin du Congo, environ 80% de la viande est d'origine sauvage, ce qui représente près d'un million de tonnes de gibier, essentiellement composés d'ongulés (environ 70%), de primates (environ 15 %) et de rongeurs (environ 10 %), qui est mis en vente et consommé chaque année.

C'est pourquoi, la gestion de la forêt et celle de la faune sont traitées respectivement dans des textes légaux suivants :

L'ordonnance-loi N°69-041 du 22 août 1969 sur la conservation de la nature et la loi N° 11/2002 du 29 août 2002 portant code forestier, la loi N° 82-002 du 8 mai 1982 portant réglementation de la chasse.

- Le titre premier, avec ses trois chapitres, reprend successivement les dispositions pertinentes régissant la faune et la biodiversité contenues dans **la Constitution**, le Code Forestier, la Loi portant principes fondamentaux relatifs à l'environnement et la loi sur la conservation de la nature.
- Le titre deux reprend les **textes de base sur la faune et la biodiversité**. Il comprend quatre chapitres reprenant les textes sur la chasse, la conservation de la faune et de la biodiversité, quelques réserves de faune et domaines de chasse ainsi que le commerce International des espèces CITES.

- Le titre trois porte sur la **fiscalité**. Il reprend l'arrêté interministériel n°003/CAB/MIN/ECN-EF/2006 et n° 099/CAB/MIN/FINANCES/2006 du 13 juin 2006 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir, en matière de faune et de flore, à l'initiative du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts. En substance, ces taxes couvrent tant le permis de chasse, l'abattage, la capture et la détention des espèces, le permis d'importation, d'exportation et de réexportation des espèces menacées, la licence du guide de chasse, la taxe relative au séjour dans un domaine de chasse ainsi que quelques dispositions pénales.

- Le titre quatre porte sur le **cadre institutionnel de gestion** de la faune et de la biodiversité regroupé en deux chapitres. D'une part, celui se rapportant au cadre général, à savoir : le ministère de l'environnement et Développement Durable(MEDD) et l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Le MEDD, conformément à l'Ordonnance n°12 /008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des ministères, a notamment pour attributions l'exécution des politiques nationales de gestion durable de l'environnement et de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, la gestion durable des ressources fauniques et de l'environnement, la réglementation de la chasse ainsi que la protection de la faune et de la flore. L'ICCN, quant à lui, a pour objet la conservation de la nature dans des aires protégées in et ex situ.

1. Loi n° 82-002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse

La présente loi a précisément pour objet **d'édicter** (ordonner, commander, décréter, décider) des mesures impératives qui doivent

en même temps concilier le souci de sauvegarde et de conservation de la faune avec les besoins alimentaires de nos populations.

- Chapitre 1 : Des Dispositions Générales
- Chapitre 2 : De l'Exercice de la Chasse
 - Section 1 : Des Réserves de Chasse
 - Section 2 : Des Aires et Périodes de Chasse
 - Section 3 : Des Instruments et des Procédés de Chasse
 - Section 4 : Des Animaux de Chasse
 - Section 5 : De la photographie et de la Cinématographie
 - Section 6 : Du Guide de Chasse
- Chapitre 3 : Des Permis de Chasse
 - Section 1 : Des Dispositions Préliminaires
 - Section 2 : Des Permis Ordinaires
- Chapitre 4 : Des Produits de chasse
- Chapitre 5 : De la Protection des Biens et des Personnes
- Chapitre 6 : Des dispositions Finales

Cadre institutionnel de la faune en RDC

Il importe de rappeler que le cadre se rapportant à la faune et à la biodiversité constitués de deux directions du MEDD dont celle de la Conservation de la nature (DCN) pour ce qui concerne la chasse et celle du développement durable (DDD) pour ce qui concerne la biodiversité. La DCN est notamment chargée de la pérennisation et de la gestion rationnelle des ressources fauniques, de l'établissement des quotas de prélèvement et d'exportation, de la délivrance de différents permis de chasse et d'exportation, ainsi qu'un partenariat pour la mise en œuvre de la CITES.

La DDD, au travers de sa division biodiversité, a notamment pour attributions de veiller au suivi, à l'application et à la mise en oeuvre de la convention sur la diversité biologique, d'assurer la cohésion des actions environnementales et de développement durable conformément aux programmes sur la diversité biologique, de préparer des analyses et études diagnostiques et sectorielles sur la biodiversité ainsi que d'assurer le suivi et l'évaluation des actions en cours dans le domaine de la biodiversité.

Le MECNT, conformément à l'Ordonnance n°12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des ministères, a notamment pour attributions l'exécution des politiques nationales de gestion durable de l'environnement et de la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, la gestion durable des ressources fauniques et de l'environnement, la réglementation de la chasse ainsi que la protection de la faune et de la flore. L'ICCN, Quant à lui, a pour objet la conservation de la nature dans des aires protégées in et ex situ. Aussi, est-il chargé notamment d'assurer la protection de la faune et de la flore et de valoriser la biodiversité.

ANNEXE V. Situation administrative, historique et population de quelques villages sensibilisés sur la route Ituri

1°Bafwaboli

Située à 122 km de Kisangani sur la route Ituri, la localité Bafwaboli appelée communément "pk 122" se situe dans le groupement Bafwaboli, secteur Bakumu Kelenge en Territoire d'Ubundu. Ce village est très ancien, les autochtones restaient en forêt. C'est lors de l'arrivée des colons pour le traçage de la route Ituri que ces peuples se sont déplacés

vers la route en quête du boulot. Vers les années 1990, il y eut des flux intenses des immigrés à la recherche des minerais.

Hormis les autochtones de la localité qui sont les peuples « Kumu », le village abrite des nombreuses ethnies. Il y a les Lesse, Ndaka, Soko, Lokele, Ngelema, Mongo, Ngandu, Turumbu, Luba, Genia et surtout le peuple Nande qui vient pour des raisons commerciales et agricoles. En 2014, le nombre d'habitants mis ensemble avec le pk118 a été estimé à 9 409 (Chef du village com. pers.). Ainsi plusieurs personnes non autochtones s'y sont installées sans difficultés et font partie de la population du milieu. Dans les années 2000, les rendements miniers ont baissés et les mineurs étant déjà bien installés se sont détournés vers la chasse pour leur survie.

2° Baegofoma

Située à 147 km de Kisangani sur la même route, la localité Baegofoma appelée communément "pk 147" ou "Baego" se situe dans le groupement Bafwasende II, secteur Bakeni-Kondolole en Territoire de Bafwasende. Il est le chef-lieu de Secteur Bakeni-Kondolole. Celui-ci comporte donc trois autorités : le chef de secteur, le chef de groupement et le chef de village. A l'occasion de la rencontre avec eux, nous étions fort surpris que ces chasseurs ont une structure et sont bien organisés. Différenciant un chasseur et un détenteur d'armes, l'association clarifie ce point en disant qu'un chasseur est toute personne entrant en forêt pour chasser tandis qu'un détenteur est celui qui a une arme et la met à location. Les détenteurs ne font partis de l'association des chasseurs bien que travaillant en étroite collaboration avec eux. Tous les membres sont d'abords des chasseurs avant de jouer un rôle quelconque au sein de l'association.

Contrairement à la route Buta, le constat fait sur la route Ituri était que les chasseurs ont une structure et sont bien organisés. La figure (1) montre l'organigramme de la structure des chasseurs de Bafwaboli.

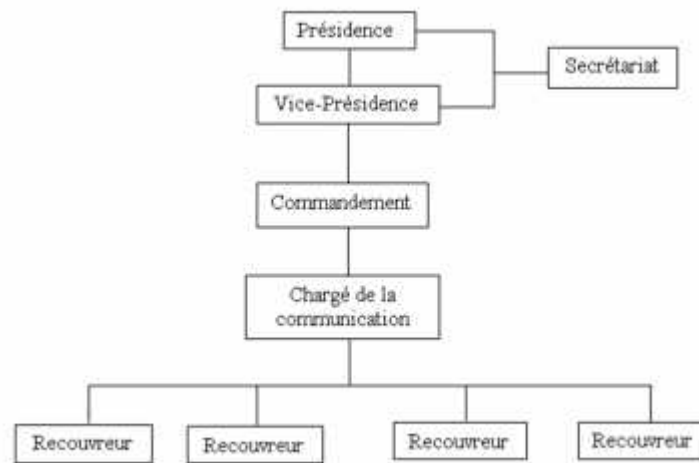


Fig. (4) : Organigramme de la structure des chasseurs à Bafwaboli

Activités économiques

Les principales activités économiques exercées à Bafwaboli et Baegofoma sont la chasse, la pêche et l'exploitation minière. Celles-ci occupent un nombre considérable d'habitants et particulièrement les hommes. L'agriculture n'est pas florissante dans ce coin, car certains produits comme le riz provient soit de Kisangani ou soit au point kilométrique 31 sur la route Lubutu. Tenant compte du nombre maximum des jours de marche fait en forêt à la recherche des zones giboyeuses et les effectifs d'animaux capturés, les chasseurs nous ont fait part de leurs revenus moyens de chasse. Dans le premier site (Bafwaboli), le plus élevé environnait 196,05\$ US par campagne de chasse pour un chasseur. Le plus bas est de 32,25\$ US par campagne de chasse. Au sein du second site (Baegofoma), le plus élevé est de 131,36\$ US et le plus bas est de 10,60\$ US.

Il est évident que les chasseurs veulent développer l'activité en priorisant l'instrument de production (cartouches ou matériel de chasse). Une bonne partie des recettes est orientée vers la ration alimentaire au sein des ménages, la santé, l'agriculture et la scolarisation de sa progéniture. Cela prouve que la chasse est vitale pour ces chasseurs et leur bien être dépend des ressources giboyeuses.

Cette description est suffisante pour qu'une conscientisation soit menée pour que leur comportement ne porte pas préjudice à la durabilité de l'activité. Ils sont appelés à œuvrer avec modération et intelligence en respectant toutes les normes environnementales à savoir où, quand, comment, et quoi chasser.

Lors des causeries, ils avaient confirmé qu'ils tuent souvent les animaux protégés. Quelques transactions de vente de ces espèces s'effectuaient d'une manière rapide et en cachette, pareille pour la période de fermeture de chasse.

Les chasseurs sensibilisés étaient tous des hommes mariés et célibataires. La chasse est une activité risquée, exigeante en technicité et en force physique. Sont exclus de ce métier les hommes inaptes, les femmes et les mineurs. L'homme doit prendre ses responsabilités en tant que chef de famille et pourvoyeur de sa progéniture.

Face aux responsabilités familiales, le chômage, la crise économique, le sous-emploi obligent ces ruraux à lutter pour leur subsistance et se dirigent vers les ressources naturelles qui leur sont accessibles. Pour s'en sortir quelques-uns associent une ou deux activités. (Agriculture-chasse-pêche-enseignement-commerce-artisanat-réparation des motos etc.)



Figure (2). Sensibilisation des chasseurs à Baegofoma

Une difficulté rencontrée sur terrain était la méfiance des certains chasseurs qui nous traitaient à tort comme des agents de l'Etat camouflés. Au début ils posaient certaines résistances malgré notre d'attestation de recherche. Mais peu après ils ont compris le but de notre mission et sa pertinence.